



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS RECTIFICATIF N° 2019-T-AO-28-00-STJS

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Territoire - Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 – Havelu
98600 UVEA

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

- Service Marchés Publics

BP 16 – Havelu 98600 UVEA

Tél : 00.681.72.11.16

Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- soit gratuitement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Le présent marché concerne la construction de 6 stations du parcours santé sur le bord de mer du district de Hahake – Ile de Wallis.

II.2 Type de marché

Marché public de travaux

II.3 Informations

Marché traité à prix global et forfaitaire pour la construction de 6 stations d'un parcours santé.

Le marché n'est pas allotit.

La visite du site est vivement conseillée au candidat avant d'établir son offre, mais la visite n'est pas obligatoire.

II.4 Lieux de livraison

Hahake – 98600 UVEA

II.5 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères ci-après :

Libellé	points
Valeur technique telle qu'elle ressort du mémoire justificatif - Méthodologie proposée : 20 points - Moyens humains et matériels affectés aux travaux : 15 points - Provenance, qualité des équipements et revêtement : 15 points - Planning de réalisation : 10 points	60
Prix	40

II.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : subvention du CNDS. Le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la demande de paiement. Application du CCAG-travaux 2009.

III. Procédure

III.1 Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

III.2 Date limite de dépôt des offres : 11 septembre 2019 à 12h00 (heure de Wallis)

IV. Renseignements complémentaires

V.1 L'avis implique une rectification.

La date limite de dépôt des offres est reportée au **25 septembre 2019 à 12h00 (heure de Wallis)** au lieu du 11 septembre 2019.

Date d'envoi du présent avis : 28/08/2019